

L'ACIM devient un syndicat professionnel



Lors d'une Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue en décembre 2019, les membres de l'[ACIM](#), l'Association des Constructions Industrialisées et Modulaires, ont voté la dissolution de l'organisation en tant qu'association loi 1901 pour adopter de nouveaux statuts qui la transforme en syndicat professionnel. Ce changement de statut vise à lui permettre de réunir plus d'entreprises de métiers participant au même secteur d'activité et à lui conférer une meilleure reconnaissance par les interlocuteurs institutionnels.

Fort de ce nouveau statut, l'ACIM se donne pour principales missions de :

- **défendre** les droits et les intérêts des professionnels de la construction modulaire et industrialisée ;
- de **promouvoir** le concept et les métiers de la construction modulaire et de bâtiments industrialisés et méthodes de fabrication hors-site, notamment comme alternative ou complément des constructions traditionnelles ;
- de **représenter** les acteurs de ce marché auprès de toutes instances normatives et/ou réglementaires se rapportant à la construction, l'urbanisme et la fiscalité ;
- de **définir et d'élaborer** toute charte ou document professionnel spécifique aux métiers de la construction modulaire ;
- de promouvoir l'offre de produits, services liés aux constructions modulaires et aux réseaux qu'ils intègrent ;
- de définir des minima de qualité et de sécurité et les faire connaître ;
- de **fédérer** l'ensemble des professionnels du secteur afin de favoriser son unité, sa cohésion et sa représentativité à l'égard des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs économiques et professionnels ;
- d'**engager** toutes actions précontentieuses ou contentieuses visant à défendre les intérêts des métiers de la construction industrialisée et modulaire ou d'un ou plusieurs membres au titre de leur activité se rattachant à ces métiers.

« Afin que l'ACIM puisse intervenir sur la globalité des enjeux de la filière, il était devenu nécessaire d'élargir le cercle des métiers membres, ce que le statut d'association ne nous permettait pas » souligne Michel Gourmelon, Directeur de filiale chez Loxam Module, membre de l'ACIM et porteur du projet. « Grâce à ce statut de syndicat professionnel, nous allons désormais pouvoir intégrer de nouveaux membres et accentuer la représentativité de l'ACIM et donc sa visibilité. »

Pour vous entretenir avec un porte-parole de l'ACIM,
cliquer [ICI](#).

Contacts presse

RP carrées

Benoît Renart. 06.16.40.16.73. benoit.renart@rp-carrees.com

Camille Paplorey. 06.46.02.62.70. camille.paplorey@rp-carrees.com

A PROPOS DE L'ACIM

Les missions de l'ACIM, sont de promouvoir les métiers de la construction modulaire et des bâtiments industrialisés, de représenter les acteurs du marché auprès de toutes instances normatives et/ou réglementaires se rapportant à la construction, l'urbanisme et la fiscalité, d'élaborer les documents spécifiques à ces métiers, de valoriser l'offre produits / services et de définir des minima de qualité et de sécurité et les faire connaître. L'Association des constructions industrialisées et modulaires (ACIM) regroupe aujourd'hui les principaux acteurs de ce secteur (27 membres). Le marché français du modulaire représente près de 3 500 emplois pour un chiffre d'affaires de près de 750M€ d'euros.

Contacts presse

RP carrées

Benoît Renart. 06.16.40.16.73. benoit.renart@rp-carrees.com

Camille Paplorey. 06.46.02.62.70. camille.paplorey@rp-carrees.com